

**LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE**

Conseillers Municipaux : en exercice : 23
Présents : 17
Procurations : 4
Absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 septembre, le Conseil Municipal de la commune de BOURGS SUR COLAGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Lionel BOUNIOL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 août 2024

Présents : Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Delphine CASTAN LAHONDES, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, Mme Larissa FAGES, M. Olivier FOLCHER, M. Franck GERVAIS, M. Thomas MEISSONNIER, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Corinne MUNIER, Mme Valérie PLAGNES, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Sylvie PETIT, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET,

Absents excusés : Mme Michèle CASTAN, ayant donné procuration à M. Serge CHAZALMARTIN, M. Pascal PRADEILLES, ayant donné procuration à M. Olivier FOLCHER, M. Gérald MENRAS ayant donné procuration à M. Lionel BOUNIOL, Nicolas SALLES ayant donné procuration à Mme Delphine CASTAN LAHONDES

Absents : M. Martial MALIGES, M. Florian DELHAL

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

57/2024- Choix du maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la Maison Solignac à Moriès et des maisons Nègre au Monastier

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T.,

Vu le Code de la Commande Publique, articles R.2123-1 à R2123-8,

Lors du Conseil Municipal du 04 juillet, la SELO a été désignée comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les travaux de réhabilitation de la Maison Solignac à Moriès et des maisons Nègre au Monastier.

Pour la maîtrise d'ouvrage, un avis d'appel à concurrence a été lancé le 16 juillet 2024. La date limite de réception des offres était fixée au 09 août 2024 à 12h00.

La date d'ouverture des candidatures et offres a eu lieu le 14 août 2024.

La consultation était composée d'un lot, pour lesquels 4 offres ont été déposées.

Les entreprises suivantes ont soumissionné :

Ordre d'arrivée des offres	Entreprises
1	HSB Architecture
2	LABEAUME Karine
3	LCDO Atelier
4	BONNET Teissier

Les critères de sélection des entreprises étaient les suivants :

- N°1 : 20% références et compétences des intervenants
- N° 2 : 40% Note méthodologique
- N°3 : 40% Prix

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire donne le résultat de la consultation :

ENTREPRISE RETENUE	OFFRE de base en HT	TOTAL HT
LCDO	55 020 €	55 020 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir LCDO pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des maisons, Solignac et Nègre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la commande correspondante à l'acte d'engagement d'un montant de 55 020 euros H.T ainsi que les éventuels avenants et lui confère en tant que de besoin, toute délégation pour le bon déroulement de cette mission,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget d'investissement de la commune pour l'année 2024.

La secrétaire de séance,

Magali ROUSSET



Bourgs sur Colagne, le 05 septembre 2024

Le Maire,

Lionel BOUNIOL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.